

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : VERDYS GOLD

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S  
28 boulevard Zéphirin Camélinat  
92230 Gennevilliers  
Téléphone : +330140855050  
Téléfax : +330147922545  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15  
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

**N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.**

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Conseils de prudence : **Elimination:**  
**P501** Éliminer le contenu/récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

**N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.**

#### Étiquetage supplémentaire:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### 2.3 Autres dangers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

Sel d'isopropylamine de glyphosate : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0 254-056-8	Aquatic Chronic 2; H411	41 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie, il peut se former des (CO<sub>x</sub>).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

étiquetés.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 4,76

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

**Point/intervalle d'ébullition : 107 °C**

Point d'éclair : > 107 °C  
Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : 1,1879 à 20 °C

**Densité : 1,1873 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C**

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 24,5 mPa.s à 40 °C
Viscosité, cinématique	: 20,7 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des acides et des bases  
Métaux

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Donnée non disponible  
Autres informations : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: > 5,32 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Il a été démontré qu'une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 5.000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: pas d'irritation de la peau
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Irritation légère des yeux
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
- Mutagenicité sur les cellules germinales
- Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible
- Cancérogénicité : Donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Donnée non disponible

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 200 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode de test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 200 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

aquatiques	Méthode de test: Immobilisation
Toxicité pour les algues	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 179 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode de test: Inhibition de la croissance  (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 157 mg/l Durée d'exposition: 336 h
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: > 2.430 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50: > 100 µg/abeille, orale Espèce: Apis mellifera (abeilles)  DL50: > 100 µg/abeille, contact Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Composants:

#### **Sel d'isopropylamine de glyphosate :**

Toxicité pour les poissons	: CL50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 : 930 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 : 72,9 mg/l Durée d'exposition: 72 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité	: Donnée non disponible
Élimination physico-chimique	: Donnée non disponible

### Composants:

#### **Sel d'isopropylamine de glyphosate :**

Stabilité dans l'eau	: (DT50) Dégradation par périodes de demi-vie: 24 h
Stabilité dans le sol	: DT50 Durée de dissipation : 1.041 h

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Produit:

Bioaccumulation	: Donnée non disponible
-----------------	-------------------------



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

### Composants:

#### **Sel d'isopropylamine de glyphosate :**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16 ; Estimée  
On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,87 ; Estimée

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Donnée non disponible

### Composants:

#### **Sel d'isopropylamine de glyphosate :**

Mobilité : Potentiel moyen de mobilité dans le sol (Koc entre 150 et 500).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):  
190,9 ; Estimation

Constante de la loi d'Henry (H): 1,82E-17 atm\*m<sup>3</sup>/mole;  
25 °C ; Calcul.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

### Composants:

#### **Sel d'isopropylamine de glyphosate :**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

- Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.
- Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

### ADR

Marchandise non dangereuse

### IMDG

Marchandise non dangereuse

### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : NC

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet

Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

### Texte complet pour phrase H

**H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Autres informations : Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II  
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## VERDYS GOLD

Version 2.0

Date de révision 24.11.2015

Date d'impression 24.11.2015

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.